EXTRAIT

Du Procès - verbal de réunion et circonscription des Paroisses de l'arrondissement du District d'Arras.

Les Villages de Beaumetz-lez-Loges, Basseux, Baillœulmont et Baillœulval ne formeront qu'une seule Paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Beaumetz, où habitera le Curé.

Les Villages de Baillœulmont et Baillœulval auront une église surcursale, desservie par un Vicaire.

Le Village de Basseux aura aussi une église succursale desservie par un Vicaire.

Les Villages de Grosville, Rivière et les Hameaux dépendans dudit Rivière, ainsi que le Village de Ficheux, ne formeront ensemble qu'une seule Paroisse.

L'Église paroissiale sera placée à Grosville, où habitera le Curé

Le Village de Ficheux aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages d'Agny, Wailly et Achicourt, ne formeront ensemble qu'une seule Paroisse.

L'Église paroissiale sera placée à Agny, où habitera le Curé.

Le Village de Wailly aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le Village d'Achicourt aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages de Ransart, Blaireville, Hendecourt-lez-Ransart et Berles-au-Bois, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera placée à Ransart, où habitera le Curé.

Le Village de Blaireville aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Celui d'Hendecourt-lez-Ransart aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Berles-au-Bois aura également une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages de Berneville, Warlus, Simencourt et Monchiet, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera placée à Berneville, où habitera le Curé.

Le village de Warlus aura une église succursale, desservie par le Curé.

Le Village de Simencourt aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Monchiet aura aussi une église succursale, desservie par le Vicaire de Simençourt.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Les Villages d'Habarcq, Haute-Avesne, Montenescourt et Gouves ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Habarcq, où habitera le Curé.

Le village d'Haute-Avesne aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le village de Montenescourt aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le village de Gouves aura également une église succursale, desservie par le Vicaire de Montenescourt.

Les villages de Gouy-en-Artois, Wanquentin et Fosseux, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Gouy-en-Artois, où habitera le Curé.

Le village de Wanquetin aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le village de Fosseux, aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire

Les villages de Duisans et ses Annexes, Agnez-lez-Duisans, Louez et Wagnonlieu, ainsi que le village de Dainville, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Duisans, où habitera le Curé.

Le village d'Agnez-lez-Duisans aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le village de Dainville aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de St-Eloy, Ecoivres, Acq et Villers-au-Bois, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera placée à St-Eloy, où habitera le Curé.

*

Le village d'Ecoivre aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Celui d'Acq aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Villers-au-Bois aura également une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Marœul, Etrun, St-Aubin et Anzin, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Marœul, où habitera le curé.

Le village d'Etrun aura une église succursale, desservie par un Vicaire

Et Ceux de St-Aubin et Anzin auront aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages d'Ablain-St-Nazare, Souchez et Carency, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Ablain-St-Nazare, où habitera le Curé.

Le village de Souchez aura une église succursale, desservie par un Vicaire,

Et celui de Carency aura aussi une église succursale desservie par un Vicaire.

Le Village de Neuville Saint-Vaast, formera une paroisse.

Les Villages de Vimy, Givenchy et Givenchizel, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Vimy, où habitera le Curé.

Les Villages de Givenchy et de Givenchizel, auront une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages d'Avion, Eleux-dit-Leauette et Méricourt, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Avion, où habitera le Curé.

Le Village d'Eleux-dit-Leauette aura une église succursale, desservie par le Curé.

Le Village de Méricourt aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages de Bailleul-sire-Bertout, Willerval et Farbus, ne formeront ensemble qu'un seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Bailleul-sire-Bertout, où habitera le Curé.

Le Village de Willerval aura une église succursale desservie par un Vicaire.

Celui de Farbus aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages d'Ecurie, Roclincourt et Thélus, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale, sera à Ecurie, où habitera le Curé.

Le Village de Roclincourt aura une église succursale, desservie par le Curé.

Et celui de Thélus aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

La Ville de Lens et ses Fauxbourgs formeront une seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Lens, où habitera le Curé.

L'Eglise de St-Laurent au Fauxbourg sera conservée comme oratoire, et desservie par un des deux Vicaires de l'église paroissiale.

Les Villages de Noyelles-sous-Lens, Sallau et Loison, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise Paroissiale sera à Noyelles-sous-Lens, où habitera le Curé

Le Village de Sallau aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et le village de Loison aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le Village de Courrières formera une paroisse.

Le Village d'Harnes formera une paroisse.

Les Villages de Fouquières, Billy-lez-Hénin et Montigny, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse

L'Eglisse paroissiale sera à Foucquières, où habitera le Curé.

Et celui de Montigny aura aussi une église succursale, desservie par un vicaire.

Le village de Billy-lez-Hénin aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

La ville d'Hénin-Liétard formera une seule paroisse.

Les villages de Dourges, Bourcheuil, Noyelle-Godaut et Courcelle ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Dourges, ou habitera le Curé.

Le village de Bourcheuil aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Celui de Noyelle-Godaut aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Courcelles aura également une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages du Forest et d'Evin ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera au Forest, où habitera le Curé.

Et le village d'Evin aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Rouvroy, Draucourt, Bois-Bernard et Acheville ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Rouvroy, où habitera le Curé.

Le village de Draucourt aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le village de Bois-Bernard aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui d'Acheville aura aussi une église succcurale, desservie par le Vicaire de Bois-Bernard.

Les villages d'Arleux, Fresnoy et Oppy ne formeront ensemble qu'nne seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Arleux, où habitera le Curé.

Le village de Fresnoy aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui d'Oppy aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Gavrelle, Fresne-lez-Montauban, Mauville et Neuvireul ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Gavrelle, où habitera le Curé.

Les villages de Fresnes-lez-Montauban et Mauville, n'auront qu'une seule église succursale, desservie par un Vicaire.

Et le village de Neuvirœul aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Quierry-la-Motte, Izel-lez-Equerchin et Beaumont ne formeront qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Quierry-la-Motte, où habitera le Curé.

Le village d'Izel-lez-Equerchin aura une église succursale, desservie par un vicaire.

Et celui de Beaumont aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Le Bourg de Vitry et Tréhaut ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à Vitry, il y aura un Curé et un Vicaire.

Les Villages de Brebières, Corbehem et dépendances ne formeront ensemble qu'une paroisse.

L'Église paroissiale sera à Brebières, où habiteront un Curé et un Vicaire.

Le Village de Corbehem aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Villages de Noyelles-sous-Bellonne, Gouy-sous Bellonne, Bellonne et Tortequenne, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à Noyelles-sous-Bellonne, où habitera le Curé.

Le Village de Gouy-sous-Bellonne aura une église succursale, desservie par le Curé.

Le Village de Bellonne aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Tortequenne aura aussi une église succursale, desservie par le Vicaire de Bellonne.

Les Villages de Boiry-notre-Dame, Sailly-en-Ostrevent et Amblin-les-prés ne formeront ensemble qu'une seule paroise.

L'Église paroissiale sera à Boiry-notre-Dame, où habitera le Curé.

Le village de Sailly-en-Ostrévent aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui d'Amblin-les prés aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Monchy-le-Preux et Pelves, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à Monchy-le-Preux, où habitera le Curé.

Il y aura une église succursale à Pelves, desservie par un Vicaire.

Les villages de Plouvain et Biache-St-Vaast ne formeront ensemble qu'une paroisse.

L'Église paroissiale sera provisoirement à Plouvain, où habitera le Curé, jusqu'à ce qu'il y ait une église à Biache.

Le village de Plouvain, à cette époque, aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Fampoux et Rœux ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à Fampoux, où habitera le Curé.

Le village de Roux aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de St-Laurent, Blangy, Athies et Feuchy, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à St-Laurent, où habitera le Curé.

Le village d'Athies aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Feuchy aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Neuville Vitasse, Mercatel, Tilloy et Beaurains ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Église paroissiale sera à Neuville-Vitasse, où habitera le Curé.

Le village de Mercatel aura une église succursale, desservie par un Vicaire

Celui de Tilloy aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui de Beaurains aura également une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les Bourg de Pas et les villages de Couin, Warlincourt et Grincourt ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Pas, où habitera le Curé.

Le village de Couin aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Warlincourt et Grincourt-lez-Pas, n'auront qu'une seule église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages d'Orville, Amplier, Caumesnil et Halloy, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Orville, où habiteront le Curé et un Vicaire.

Le village d'Halloy aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Thievres, Sarton et Famechon, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Thievres, où habitera le curé.

Il y aura une église succursale à Sarton, desservie par un Vicaire.

Le village de Famechon aura aussi une église succursale, desservie par un Vicaire.

Les villages de Gaudiempré, St-Amand, et Hénu, ne formeront qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Gaudiempré, où habitera le Curé.

Le village de St-Amand aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et celui d'Hénu aura aussi une église succursale, desservie par un vicaire.

Les villages d'Humbercamp, Pommier, la Herlière et la Cauchie, ne formeront ensemble qu'une seule paroisse.

L'Eglise paroissiale sera à Humbercamp, où habitera le Curé.

Le village de Pommier aura une église succursale, desservie par un Vicaire.

Et ceux de la Herlière et la Cauchie auront chacun une église succursale, desservie par un Vicaire pour chacune.

Collationné

BEUGNIET, Secrét.

A ARRAS, de l'Imprimerie de la Ve Michel Nicolas.

f 2